

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 1

Artikel: Heurs et malheurs de la force de frappe
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

personnel mécanicien de milice vient d'être décidée. Suffira-t-elle ? Ici le problème ne peut être abordé en bloc. A notre avis, un besoin va brutalement se faire sentir dans le domaine de l'électronique en particulier. Seule une étroite coopération de la troupe avec les organismes permanents de la Direction des aérodromes militaires et de l'industrie privée permettra de faire face à la cascade des problèmes nouveaux. Lorsqu'on saura que l'électronique représente à peu près le tiers du prix de l'avion retenu, on mesurera mieux la somme des tâches auxquelles techniciens et utilisateurs vont avoir à s'atteler.

Bien d'autres questions se posent encore. Elles vont exiger des organes responsables une belle dose de clairvoyance et de dynamisme. Devant l'importance du pas à franchir, qui équivaut à un très notable renforcement de notre défense aérienne, aucune hésitation n'est admissible.

Colonel P. HENCHOZ

Heurs et malheurs de la force de frappe

Il aura été beaucoup discuté de la force de frappe et elle a fini par avoir une mauvaise presse, non pas tant par elle-même que du fait de circonstances connexes. En somme, les discussions auront cristallisé à un moment donné l'opposition au pouvoir. Ce n'est donc pas uniquement sous ce jour-là qu'il faut la considérer. Bien des critiques qui lui ont été faites peuvent se justifier ; par contre un examen objectif doit tenir compte d'autres éléments.

Outre ce problème d'aspect intérieur, il en est un autre, d'aspect extérieur, qui a donné lieu également à d'amples controverses. En effet, deux points de vue différents s'opposent : celui de l'alliance atlantique, qui est centralisateur et « intégrationniste », d'autant plus qu'il s'agit de questions atomiques, et celui, purement national, qui incite à réserver les moyens atomiques.

Ainsi, controverses et prises de position ont-elles alourdi ce problème dit de la force de frappe, déjà assez ardu par lui-même et découlant d'un concept nouveau. Il faut donc tenter de situer les choses à leur valeur exacte.

* * *

Quelles sont les données du *problème atomique militaire français* à l'heure actuelle ?

L'industrie atomique a probablement pu produire jusqu'à présent une dizaine de bombes au plutonium, peut-être un peu plus si des charges très petites ont été mises au point. Les essais ont constitué un succès quant à la puissance (60 à 70 KT) et ils ont été suivis d'un effort de réduction de puissance à moins du tiers. Les programmes actuels porteraient sur la miniaturisation des charges, ce qui présente un très grand intérêt pour les armements d'emploi tactique. La gamme des engins s'accroîtra notablement lorsque l'usine de séparation isotopique (à Pierrelatte) pour la production d'uranium 235 entrera en fonctionnement, dans deux ou trois ans selon les prévisions. De plus, la capacité de production augmentera sensiblement.

Cela ne représente encore que le premier élément d'un équipement militaire atomique. Le second est constitué par tout ce que l'on range maintenant sous l'appellation de « vecteurs » — extension d'un terme de géométrie appliqué aux moyens lanceurs ou transporteurs et largueurs des charges atomiques sur un rayon donné. Dans les forces de terre, on a pour l'armement des grandes unités, divisions et peut-être corps d'armée, le « SE 4 200 », de portée encore réduite. Il sera suivi d'un nouvel engin, le « SE (ou SA = Sud-Aviation) 4 500 », dont la portée sera nettement supérieure, une centaine de kilomètres et avec possibilités d'emport d'une charge de 681 kilos. — Mais il ne s'agit encore là que d'engins d'emploi tactique n'entrant pas dans la composition d'une force de frappe qui, elle, acquiert un caractère stratégique.

Pour ce niveau supérieur, qui en est encore à son palier initial, la construction de « vecteurs » est entreprise dès maintenant ; en premier lieu, celle du « Mirage IV » (Dassault), avion supersonique, mach 2, d'une autonomie de 1500 km, s'élevant à plus de 2000 km à la vitesse de croisière de mach 1,6. Cependant ces performances peuvent être augmentées par le ravitaillement en vol ou l'emploi de roquettes air-sol, à portée élevée, qui ont en outre l'avantage d'éviter à l'avion le survol des zones de défense aérienne les plus denses de l'adversaire. Une première série de 50 « Mirage IV » est commandée et se trouve en cours de fabrication ; ceux-ci sortiront durant les deux années prochaines. Ils figurent dans la nomenclature officielle sous la rubrique : « Système d'armes stratégiques piloté ». — Les performances indiquées ci-dessus concernent le premier « Mirage IV ». Dès lors de nouvelles améliorations ont nettement élevé son rayon d'action, qui n'a cependant pas encore été précisé.

La Marine va doter ses deux porte-avions (le « Clemenceau » qui entrera en escadre au début de 1961 et le « Foch » en construction déjà avancée) d'avions « Etendard IV » (Breguet), entrant dans la flottille d'assaut des porte-avions. Il s'agit de monoréacteurs supersoniques de plus de 10 tonnes et d'un rayon d'action de 600 km ; ils seront armés de canons de 30 mm, de roquettes, d'engins air-air et air-sol, et de bombes classiques et atomiques. Une première série de 50 appareils est commandée. Leur rayon d'action demeure relativement faible ; il peut cependant être prolongé de la portée de l'engin air-sol porteur d'une charge atomique, ainsi que par les déplacements du navire susceptible de se rapprocher notablement de certains objectifs.

En outre, des études ont été entreprises pour le choix, la construction ou l'achat de deux engins-fusées de grande portée, l'un SSBT (sol-sol balistique tactique) et l'autre SSBS (sol-sol balistique stratégique). Les études en question ont été confiées à un organisme de nouvelle création réunissant les représentants de l'Etat et des firmes productrices.

Aux charges atomiques et aux vecteurs doivent encore être ajoutés les formations et services très variés qui interviennent dans la mise en œuvre des moyens envisagés. Car, plus les armements deviennent puissants, plus l'infrastructure ou les aides au sol deviennent nombreux et divers.

Tels sont donc les éléments qui serviront à la constitution d'une force de frappe. Ils appartiennent surtout à l'aviation et à la marine, ceux de l'armée de terre n'ayant plus la classification stratégique telle qu'elle est définie aujourd'hui. Il apparaît alors que la force de frappe, qui est dans un sens une sorte d'abstraction, ne réunit pas dans une formation organique tous les moyens en cause. Il s'agira beaucoup plus d'un haut-commandement, sans doute très proche du commandement en chef, qui utilisera les moyens nécessaires pour certaines tâches de dissuasion ou de représailles. Il est, de plus, bien certain que ces mêmes moyens ne serviront pas uniquement à la mise en œuvre de la force de frappe. Ils pourront intervenir à l'appui aussi bien des forces nationales que de celles de l'Alliance. Ainsi la force de frappe, qui n'est pas une grande unité organique comme les escadres navales ou aériennes, doit être considérée en son potentiel. C'est la possibilité de réunir les moyens en cause qui lui donne son pouvoir de dissuasion.

Tous ces moyens, ainsi que ceux concourant à la modernisation de l'armée, ont été groupés dans une *loi-programme* dite des armements majeurs.

Il est de fait que cette loi de programme militaire, selon une variante du terme, est venue jeter un peu de trouble dans l'opinion habituée au processus des budgets annuels. Ainsi tout vote par le Parlement concernant le budget ne pouvait porter, dans l'esprit de la majeure partie du public, que sur de nouveaux crédits annuels. Or ce n'est aucunement le cas. Il s'agit par contre du vote anticipé *pour une période quinquennale* de crédits concernant certains investissements ou armements primordiaux.

C'est là, en effet, une innovation importante mais dont

la nécessité se faisait sentir depuis longtemps. Actuellement, le cycle annuel pour les études, l'élaboration, les expérimentations, la production et les essais tactiques des armements modernes est devenu beaucoup trop restreint; il doit s'étendre sur plusieurs années, en général cinq pour les matériels les plus puissants, avions, porte-avions, engins-fusées, etc. De cette nécessité doit découler, afin d'assurer la bonne marche des études et constructions, la certitude que les crédits nécessaires seront disponibles aux moments voulus pendant l'accomplissement du programme pré-établi. Cependant, une autre nécessité, contradictoire, apparaîtra : dans de nombreux cas, au bout de cinq ans le matériel en cause sera périmé ou en voie de l'être et il faudra qu'entre-temps un nouveau programme ait été lancé. Telle est la rançon des progrès techniques : allongement des délais de création et raccourcissement de la validité des matériels.

Encore une fois, ce programme ne s'applique qu'à des investissements et même qu'à certains investissements. Le budget français de la défense s'élève à 16 milliards de NF (soit légèrement plus que le quart des charges globales du pays et le dixième environ du revenu national). Sur ce total, plus de 10 milliards concernent des dépenses administratives des armées (soldes, salaires, indemnités, entretien des personnels et des matériels, etc., etc.) Les investissements vont absorber environ 6 milliards annuellement. En cinq ans cela constituera une masse budgétaire de 31 160 millions de NF, les tranches annuelles subissant une légère augmentation d'année en année. De cette masse il a été fait deux parts : une de 19 000 millions de NF, toujours pour cinq ans, pouvant être régis sans inconvénient dans le cadre annuel, telle par exemple la construction d'une caserne ; et une seconde part de 12 000 millions de NF qui englobent les investissements « projetés » pour une durée de cinq ans. Celle-ci va du 1^{er} janvier 1960 au 31 décembre 1964. Ainsi, durant les quatre années à venir, la fraction annuelle de cette somme globale, qui a été qualifiée du terme élégant d'« enveloppe

financière », n'aura plus à être votée. Il y a lieu de remarquer que les engagements de dépenses n'ont pas à être rigoureusement d'un cinquième annuellement ; au contraire, les chiffres indiqués décèlent des postes très différenciés, ce qui donne d'ailleurs une grande souplesse au système.

LE POTENTIEL DE LA FORCE DE DISSUASION ET DE REPRÉSAILLES

Il est bien certain que cette force n'en est encore qu'à sa phase initiale. Son potentiel demeure somme toute inexistant pour le moment. C'est ce qui a paru avoir été oublié dans les discussions présentes ; ou bien alors cet état de faiblesse a été par trop souligné pour en conclure que cette force serait inutile. En tout cas, dès maintenant des réalisations scientifiques et techniques sont acquises qui permettent d'édifier un armement atomique nécessaire à la défense. Des circonstances ont fait que ces réalisations ont été fort retardées ; néanmoins cela n'implique pas qu'il n'y ait pas lieu d'accéder à un certain niveau, malgré les longs délais encore nécessaires.

Le potentiel de cette force parvenue dans un état plus avancé de développement, demeurera encore assez modeste et ne pourra naturellement pas concurrencer ceux des super-grands. Il pourra se situer, par contre, tout près de celui de la Grande-Bretagne. Il reposera essentiellement sur la future bombe « H » — qui ne serait d'ailleurs pas d'une réalisation très lointaine — sur le rayon d'action augmenté du « Mirage IV » et de celui du futur SSBS — de l'ordre de 2 à 3000 km, selon les premières prévisions. Tout cela entre donc dans le cadre stratégique, mais, comme déjà indiqué, à son palier inférieur. Cependant l'armement thermonucléaire y devient une nécessité surtout en raison des prix exorbitants des matériels (par exemple, le « Mirage IV » : 20 millions de NF, sans compter l'armement), qui oblige à en obtenir le rendement maximum ; de plus, des possibilités de disper-

sion au but sont à considérer. — A cet égard, il y a lieu de rappeler que les bombes « H » ne peuvent être utilisées que dans la profondeur extrême d'un dispositif et non à proximité des propres forces. Ainsi les bombes « H » sont, comme on le sait, d'emploi stratégique tandis que les bombes « A » sont d'emploi tactique.

Les rayons d'action des vecteurs considérés acquièrent déjà une certaine importance. Les premiers indiqués pour le « Mirage IV » permettent en tout cas d'atteindre, depuis la France, les Carpathes et le glacis de l'U.R.S.S., ou les arrières profonds du théâtre d'opérations. Les rayons d'action qui doivent être réalisés, agrandis par le ravitaillement en vol et le lancement de fusées air-sol d'une certaine portée, ainsi que les portées à attendre des fusées balistiques permettront de réaliser une pénétration encore plus profonde et d'agir en représailles sur des centres importants ou des zones industrielles.

Dans les cas favorables, les flottilles d'assaut de l'aéronavale des porte-avions pourront également intervenir contre des objectifs situés en bordure des zones maritimes, notamment méridionales, de la masse continentale de l'Est.

Toutefois, ce potentiel ne manque pas de recéler une très sérieuse contre-partie, notamment le très puissant système de détection et de défense aérienne dont sont couverts les pays de l'Est. On a précisé ces temps derniers que l'ensemble de cette défense faisait l'objet de continuelles améliorations. Mais à son tour, le « Mirage IV » sera doté d'un dispositif électronique de brouillage radar et radio estimé en tous points remarquable.

La faiblesse de cet armement atomique français d'intérêt stratégique proviendrait davantage, semble-t-il, de son état numérique assez bas. Il en résulterait la possibilité de procéder à des incursions, mais non pas de soutenir pendant une certaine durée ce que l'on appelait la contre-offensive aérienne. En outre, il est bien évident qu'il risque, par sa seule existence, d'attirer des actions de bombardement sur le territoire

restreint de la France métropolitaine, un peu plus d'un demi-million de kilomètres carrés contre vingt millions à l'U.R.S.S. La vraie solution consisterait à implanter de nombreuses industries de guerre en Algérie, si celle-ci toutefois n'est pas transformée en une « république » qui y deviendra vite hostile.

En définitive, le potentiel de la force de frappe française ne peut être qu'assez limité. Il autorisera quelques parades, quelques contre-coups. Mais cette force ne pourra pas avoir une action stratégique très profonde, ni soutenue. D'ailleurs il semble bien que tel n'est pas son but. Elle tend plutôt à parer à des situations de crise ; à faire face momentanément au cas de défaillance des « deterrent » alliés pour l'une ou l'autre des multiples raisons imprévisibles pouvant se produire en guerre ; et enfin, ce qui n'est sans doute pas le moins important, à agir dans le cas d'une de ces guerres dites « mineures » qui n'intéresse pas ou peu l'OTAN et dans laquelle un de ses membres pourrait être engagé.

On serait tenté de « refaire » atomiquement la dernière guerre pour mettre en évidence un exemple montrant qu'un pays se doit de posséder une force atomique propre. Lors de la contre-offensive du général Rundstedt dans les Ardennes en décembre 1944, le haut commandement américain jeta toutes ses disponibilités dans la brèche et ordonna entre autres à la 1^{re} Armée française d'évacuer Strasbourg. La conservation de la ville, qui n'avait peut-être pas un intérêt immédiat quant à l'ensemble de la situation, éveillait une très grande importance au point de vue national français. En guerre atomique, elle ne deviendrait possible qu'à la seule condition, qui n'aurait pas pu être satisfaite dans les circonstances du moment par le commandement supérieur, de disposer soi-même de ses propres armements nucléaires, qu'ils soient de classification stratégique ou tactique.

Au cours de son élaboration, la force de frappe a subi, comme déjà indiqué, des oppositions sérieuses ; elle a provoqué même des répercussions sur le *plan de l'Alliance*

atlantique. A l'intérieur, l'opposition est venue des milieux politiques et même militaires, bien qu'une des personnalités militaires les plus autorisées, le maréchal Juin, se fût déclaré très nettement partisan des armements nucléaires. — Dans les rangs de l'opposition intérieure, l'argument le plus utilisé fut surtout la faiblesse présente de cette force et ses insuffisances confondues, semble-t-il, avec l'état actuel de son développement. Trois lectures ont été nécessaires au Parlement pour que la loi-programme fût adoptée ; il est vrai que l'opposition a pu se donner libre cours, sachant que, d'une manière ou d'une autre, la loi serait quand même adoptée comme beaucoup le souhaitent.

Par contre, au sein de l'alliance, et particulièrement dans les sphères américaines, la création de cette force, même à sa phase initiale, paraît avoir été prise au sérieux ; ou du moins, elle a provoqué quelques préoccupations. En effet, celle-ci est susceptible, dans un certain avenir, de battre en brèche le monopole atomique-stratégique des Etats-Unis et de l'Angleterre. Jusqu'à présent ces deux puissances seules détenaient au sein de l'alliance les armements nucléaires et les bombardiers moyens et lourds, sans compter les fusées de toutes catégories jusqu'à celles de classe intercontinentale. La préparation de la conduite de la guerre, et éventuellement cette conduite même, sur le plan supérieur, ne revenait qu'à ces deux puissances détentrices des moyens qui peuvent réellement en dominer le cours et qui conditionnent finalement l'emploi de toutes les autres forces.

Or ces moyens n'ont jamais été « intégrés » dans l'alliance, accroissant encore la primauté du ou des deux pays en cause. C'est donc le cas ou jamais de dire qu'il y a deux puissances de rang stratégique, pouvant concevoir la stratégie d'un futur conflit, et que tous les autres pays de l'alliance sont devenus de rang tactique et voués à mener le combat, tout au plus des opérations, sous l'appui des grands.

Faut-il voir, dans la situation récente causée par la venue d'une nouvelle puissance atomique, la cause du désir,

exprimé et commenté, du Commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Norstad, de créer une force de frappe de l'alliance ?¹ — A vrai dire, il est difficile de voir en quoi cette force atlantique changerait vraiment les choses. Actuellement, il existe en Europe de nombreux armements pouvant utiliser les charges atomiques, pour la plupart de classe tactique, canon de 280 mm, aviation moyenne, fusées adaptées à tous les échelons des forces, de l'« Honest-John » au « Jupiter », fournissant d'une manière générale l'appui du feu nucléaire qui serait nécessaire ; en outre des charges atomiques sont stockées en Europe. Mais le tout reste dans la main du Commandant en chef des forces américaines, le même général Norstad. On peut renforcer ces dotations, les regrouper d'une manière différente, elles n'en resteront pas moins l'apanage du commandement américain, qui sera toujours maître de donner aux forces de l'alliance la direction qui lui convient.

Toutefois, la proposition américaine de doter l'OTAN de cinq sous-marins armés chacun de seize fusées « Polaris » à charge thermonucléaire et de portée de près de 3000 km (qui sera d'ailleurs augmentée) marque une orientation nouvelle. Il s'agit là vraiment d'une force de frappe atomique semi-indépendante, c'est-à-dire qu'elle interviendra au niveau supérieur de l'alliance et en l'occurrence en vue de la défense de l'Europe même. Mais alors il se pose la très grave question de déterminer l'autorité responsable de la mise en œuvre de cette force. Ce sera sans doute le Conseil de l'alliance, réunissant quinze représentants nationaux, qui agira sur l'avis du Comité militaire, formé des quinze chefs d'états-majors des armées nationales, où la voix américaine demeurera forcément prépondérante. Il y a lieu de remarquer que la décision à prendre serait la plus délicate ; non pas celle de la riposte atomique à une agression atomique, ce qui va de soi ;

¹ De plus, il arrivera un jour où une certaine latitude atomique devra être laissée à l'Allemagne, pays le plus exposé.

par contre celle de l'emploi du feu nucléaire alors que l'adversaire n'en a pas encore fait usage, mais que sa pression est devenue telle que les missions de défense soient impossibles à réaliser, comme certains chefs le craignent déjà. — En définitive, cette force atomique de l'alliance sera cependant, de près ou de loin, toujours sous obédience américaine. Elle jouera sans doute au profit de l'alliance, mais beaucoup moins sûrement à la sauvegarde d'intérêts nationaux qui peuvent être cependant très importants. Il y a maintenant trop d'exemples de la facilité avec laquelle les Américains peuvent faire fi de ceux-ci, pour que les pays qui en ont la possibilité ne conservent pas par devers eux, ne serait-ce qu'en vue de quelques rares cas, l'arme devenue essentielle.

Quoi qu'il en soit, la force de frappe française, au gré des heurs et malheurs, est en voie d'élaboration.¹

J. PERRET-GENTIL

¹ Il est utile de préciser, pour éviter peut-être des confusions, que les *forces de frappe* sont entièrement distinctes des *forces d'intervention*, comme en ont les Etats-Unis (2 divisions et des moyens puissants de transport) et les pays à intérêts mondiaux. Ces forces répondent au concept de réserve stratégique susceptible d'être jetée sur un point menacé ; elles sont maintenant toutes aérotransportables.

Le commandement de l'OTAN en Europe, selon une décision prise au début de 1960, a créé une telle force formée de quelques bataillons autonomes. Un bataillon vient d'être demandé à la Bundeswehr. Il s'agit donc d'une réserve, dans la main du commandement suprême, pouvant intervenir à un point quelconque des 7000 km de la couverture du théâtre d'opérations européen. — Cette force d'intervention disposera d'armements nucléaires. Mais ceux-ci ne poseront pas les problèmes apparus sur le plan supérieur de l'alliance.
